

Règlement des élections au conseil de résidence

Conditions particulières

Vu le règlement général des élections au conseil de résidence.
CROUS : ORLEANS-TOURS

1 Composition de la commission électorale

Directeur général : M. Alain CORDINA

Directrice du Clous de Tours : Mme Florence ALARY

Agents représentant les services du Crous :

- La responsable de la DVE : Mme Angélique TABUTEAU
- La responsable du pôle logement et vie étudiante : Mme Eva TOUZEAU
- Le responsable DSI : M. Georges MENDES
- La chargée de communication : Mme Céline MARESCA
- La directrice des résidences de Tours Centre : Mme Virginie PALLUEAU
- Le directeur des résidences du campus d'Orléans : M. Daniel PERNELLE

Représentants étudiants élus au conseil d'administration :

- M. Jonathan BRUNEAU
- Mme Marie-Alexandra CAMPUSANO
- Mme Shirley NAAR
- M. Numan BAHROUN
- Mme Sarah PATRY
- M. Alexandre BOFWA-MBUYI
- Mme Kadiatou N'DIAYE

2 Composition du comité de surveillance

Directeur Général : M. Alain CORDINA

Division de la Vie Étudiante : Mme Eva TOUZEAU

Direction des systèmes d'information : M. Georges MENDES

3 Date du scrutin

Du 5 novembre (9h) au 8 novembre (18h) 2019

Le présent règlement particulier est validé par la commission électorale en date du 1^{er} octobre 2019.

Alain CORDINA



Directeur Général